



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS

Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 09 octobre 2024

Date de convocation : 03 octobre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle de l'toile de Wallincourt-Selvigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/76 portant versement de fonds de concours de la commune de Béthencourt vers la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Membres présents (52 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DAUCHET Martine, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, LAUDE Pierre, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, HERBET Marie-Françoise, LESNE-SETIAUX Monique, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, LEMAIRE Christine (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, RICHEZ Jean-Pierre, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membre excusé (1) : NOIRMAIN Augustine

Membres absents (5) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, RIQUET Alain, PLET Bernard, GOURAUD Francis

Membres ayant donné procuration (14) : WAXIN Vincent à PORTIER Carole, MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, BALÉDENT Matthieu à TRIOUX COURBET Sandrine, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, DOYER Claude à HISBERGUE Antoine, RICHOMME Liliane à BONIFACE Didier, THUILLEZ Martine à MATON Audrey, GOETGHELUCK Alain à OLIVIER Jacques, PELLETIER Gilles à BACCOUT Fabrice, DEMADE Aymeric à PAQUET Pascal, MANESSE Joëlle à DAVOINE Matthieu, DUBUIS Bernadette à DÉPREZ Marie-Josée, GERARD Pascal à DEFAUX Maurice, RICHARD Jérémy à LEONARD Julien

Secrétaire de séance : LEONARD Julien

2024/

Délibération 2024/76 portant versement de fonds de concours de la commune de Béthencourt vers la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Madame la Vice-présidente aux finances, expose que les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'un EPCI, de verser à celle-ci un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibération concordantes, exprimées à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

En sus des travaux d'enfouissement des réseaux, l'installation d'un mât et d'un luminaire sur la rue de l'Égalité est facturée 21 834.02 € HT. Le choix d'un mât hors catalogue, spécifié par la commune, entraîne une majoration de 9 048 € HT par rapport au modèle standard proposé par CA2C.

Il est proposé le financement de l'opération suivant :

Dépenses		Recettes	
Pose de 13 mâts et luminaires	21 834.02 €	21 834.02 €	CA2C
Plus-value	9 048 €	9 048 €	Commune de Béthencourt
	30 882.02 €	30 882.02 €	

Etant précisé que la CA2C bénéficiaire du fonds de concours assure hors subventions, une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'approuver le projet de l'opération Béthencourt ci-dessus ;**
- **D'autoriser le versement d'un fonds de concours de la commune de Béthencourt à hauteur de 9 048 €.**

Le secrétaire de séance,
Julien LEONARD



IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Acte certifié exécutoire
Transmission en Sous-Préfecture le 16/10/2024
Publication le 17/10/2024

Pour expédition conforme
Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional
Serge SIMEON

